

Qualité de l'eau en Bretagne : quel bilan en 2019 ?

> Pourquoi un état des lieux ?

La directive cadre sur l'eau de 2000 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 structurent la politique de l'eau en France et poursuivent les objectifs suivants :

- la non-dégradation des ressources et des milieux,
- le bon état des eaux, sauf dérogation motivée,
- la réduction des pollutions liées aux substances chimiques,
- le respect de normes dans les zones protégées.

Tous les six ans, un état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne est réalisé sur la base :

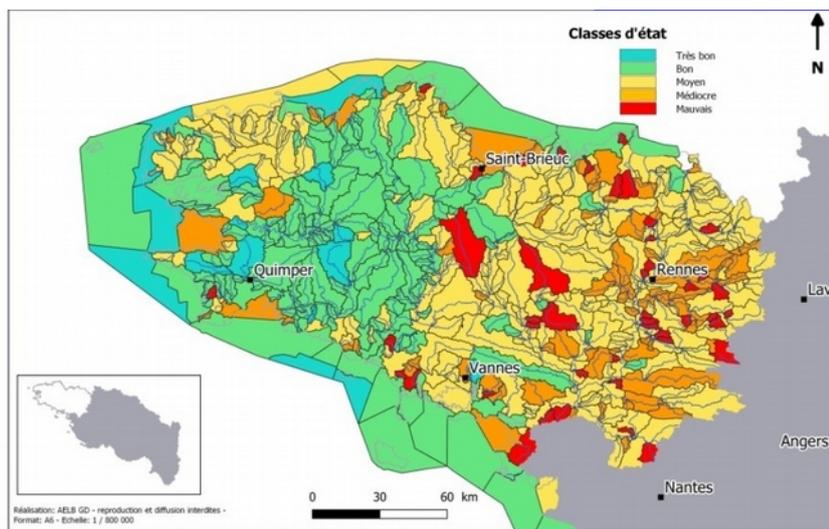
- des analyses physico-chimiques et biologiques : la qualité des eaux,
- de l'identification des activités à l'origine de la dégradation de ces milieux.

Cet état des lieux permet de prioriser les actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans les bassins versants.

> Quel constat ?

À l'ouest, des eaux de surface plutôt en bon état

32 % des eaux de surface sont en bon état écologique en Bretagne.



Qualité écologique des eaux sur le territoire Vilaine et côtiers bretons (2015-17)

plus particulièrement de phosphore, entraînant une dégradation systématique des plans d'eau. 62 % des eaux littorales sont quant à elles en bon état, la prolifération d'algues vertes s'avérant la cause principale de dégradation.

La carte fait apparaître un gradient important d'ouest en est : des cours d'eau plutôt en bon état à l'ouest d'un axe reliant Saint-Brieuc à Lorient, et très dégradés à l'est de ce même axe.

Pour les **cours d'eau**, dans 50 % des cas, le mauvais état est dû à l'état biologique. Cela signifie que les populations de poissons, insectes ou algues sont impactées par une qualité de l'eau ou par des milieux dégradés. Par exemple, certaines algues nommées diatomées sont très sensibles aux pollutions azotées et phosphorées.

Seuls deux plans d'eau sur les 37 que compte le territoire sont en bon état, les apports de nutriments, et

Pollutions diffuses, morphologie des cours d'eau et hydrologie sont trois enjeux forts en Bretagne

Type de pressions pour les cours d'eau	% de cours d'eau de Bretagne présentant une pression significative
Pesticides	55%
Morphologie	52%
Hydrologie	39%

Les pesticides représentent la première cause de dégradation de la qualité des cours d'eau, suivis de près par la morphologie.

S'agissant des apports diffus de **pesticides**, l'enjeu environnemental se double d'un enjeu de santé publique. C'est encore à l'Est de la Bretagne que la dégradation est la plus forte sur ce paramètre.

La **morphologie** correspond aux caractéristiques physiques naturelles des rivières (variations de profondeur, courant, structure, sinuosité et substrat du lit, structure de la rive, sa pente, etc.). L'artificialisation des milieux perturbe les habitats et les conditions de reproduction et de circulation des espèces vivant dans les rivières. Elle provient des modifications physiques des milieux aquatiques (aménagement des berges, seuils en rivières, création d'étangs, destruction de zones humides...) et des modifications du régime des cours d'eau (régulations de débits, prélèvements, dérivations). Ces modifications sont liées à de nombreuses activités comme l'agriculture, l'hydroélectricité, la navigation, les loisirs, les infrastructures de transport... L'érosion des sols, phénomène naturel aggravé par certaines activités humaines, est également responsable de la dégradation des milieux.

Le déséquilibre entre prélèvements d'eau et ressource disponible et les ruptures de continuité (barrages par exemple) nuisent également à la bonne qualité de l'eau.

Les apports diffus de **nitrate** et de **phosphore** constituent par ailleurs un risque significatif de dégradation, en raison de son impact induit sur l'eutrophisation des rivières qui affecte les espèces vivant dans les milieux aquatiques et peut conduire à la prolifération d'algues sur le littoral.

> Zoom sur les solutions

L'amélioration globale de la qualité de l'eau des cours d'eau repose sur des solutions communes à plusieurs causes de dégradation, notamment :

- **l'optimisation de l'usage des pesticides et des intrants** : la bonne dose au bon endroit ! Le recours à des solutions alternatives (désherbage mécanique par exemple), la réduction des quantités épandues et l'amélioration des techniques d'épandage (période d'épandage et prise en compte des conditions météorologiques, utilisation de buses anti-dérives...) relèvent des bonnes pratiques environnementales.

→ **effet sur les pollutions diffuses (y compris pesticides) et la limitation des fuites en nitrates, donc impact positif sur la biologie**

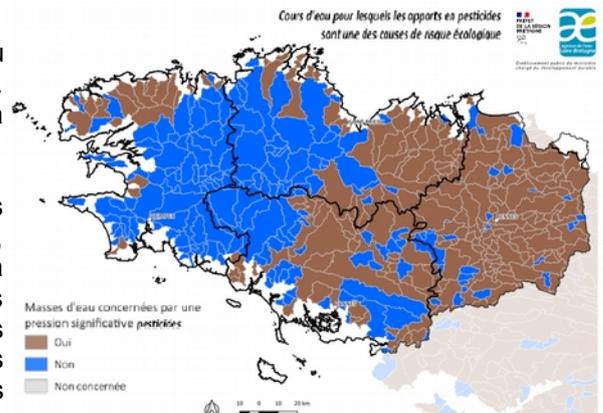
- **l'aménagement des bassins versants** pour réduire le transfert de pollutions diffuses, que ce transfert s'opère par érosion, ruissellement, drainage ou lessivage (par exemple protection ou mise en place de talus ou de haies, végétalisation des fossés, dispositifs enherbés et enherbement inter-rang, bassins tampons, bois et ripisylves...). Pour bien localiser l'implantation de ces dispositifs, il est recommandé de réaliser un diagnostic de parcelles à risque (<https://www.crodip.fr/dpr2-multi-polluants.php>)

→ **effet sur l'érosion et les pollutions diffuses (nitrates, pesticides...), donc impact positif sur la biologie et la morphologie in fine**

- la **restauration des cours d'eau** (reméandrage, suppression des ouvrages...)

→ **impact positif sur la morphologie et la biologie in fine**

Pour aller plus loin, consultez https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/PUBLI_EDL2019-HD.pdf (Actualités/Cartes de l'état des lieux)



© Pierrick Sorignand, Le Gouessant